

MAIRIE DE METZ

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ

REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 30 janvier 2020

DCM N° 20-01-30-24

Objet : Retrait de la délibération du Conseil Municipal du 31 octobre 2019 portant sur l'Adhésion à la Société Publique Locale "gestion Locale" : approbation des statuts, entrée au capital, désignation des représentants.

Rapporteur: Mme KAUCIC

Par délibération du 31 octobre 2019, le Conseil Municipal a autorisé l'entrée au capital et l'adhésion de la Ville de Metz à la SPL "IN-PACT GL" qui propose un panel de prestations dans les domaines de l'emploi territorial, du conseil en organisation, de la prévention et de la santé au travail, des assurances et de l'économie de la donnée.

Toutefois, au titre du contrôle de légalité, il est apparu que la constitution de cette SPL n'était pas conforme à la réglementation en vigueur s'agissant notamment de son objet comme de la composition de son capital social.

Le Conseil Municipal étant ainsi invité à retirer la délibération n° 19-10-31-23 portant "adhésion à la Société Publique Locale "gestion Locale" : approbation des statuts, entrée au capital, désignation des représentants".

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal.

LE CONSEIL MUNICIPAL

La Commission des Finances et des Ressources entendue,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment en son article L. 1531-1,

VU le Code des relations entre le public et l'administration et notamment son article L. 242-1,

VU la délibération du Conseil Municipal de la Ville de Metz n° 19-10-31-23 relative à l'Adhésion à la Société Publique Locale "gestion Locale" : approbation des statuts, entrée au capital, désignation des représentants,

VU le courrier de la Préfecture de la Moselle en date du 20 décembre 2019,

VU les irrégularités entachant la constitution de cette SPL s'agissant notamment de son objet comme de la composition de son capital social,

CONSIDERANT l'invitation faite de retirer la délibération n°19-10-31-23 du 31 octobre 2019 par laquelle le Conseil Municipal a décidé de l'adhésion de la Ville de Metz à la SPL,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

DECIDE :

DE RETIRER la délibération n°19-10-31-23 du 31 octobre 2019 par laquelle le Conseil Municipal a décidé de l'adhésion de la Ville de Metz à la SPL (Société Publique Locale) IN PACT GL, a approuvé ses statuts, a décidé de son entrée au capital de la SPL et a désigné ses représentants.

D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout acte ou document se rapportant à la présente décision de retrait.

Vu et présenté pour enrôlement,

Signé :

Pour le Maire

La Première Adjointe au Maire,

Isabelle KAUCIC

Service à l'origine de la DCM : Pôle Ressources humaines
Commissions :
Référence nomenclature «ACTES» : 4.1 Personnel titulaires et stagiaires de la F.P.T.

Séance ouverte à 15h00 sous la Présidence de M. Dominique GROS Maire de Metz ,
Nombre de membres élus au Conseil Municipal : 55 dont 55 sont encore en fonction à la date de la délibération.
Membres assistant à la séance : 37 Absents : 18 Dont excusés : 13

Décision : ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ